



BUREAU DE TRANSITION ET COMMISSION ÉLECTORALE FACAMEG · ÉLECTIONS 2026

Guide du candidat

Conditions, pièces, dépôt du dossier, campagne, observateurs et résultats.

L'ESSENTIEL

1. Dépôt du dossier en ligne du **31 octobre au 7 novembre 2026** (23 h 59).
2. Un seul poste par candidat ; droits non remboursables, payés contre reçu.
3. Liste provisoire le 11 novembre, recours les 11 et 12, liste définitive le 13.
4. Campagne du 14 novembre au 10 décembre ; silence électoral le 11.
5. Vote le 12 décembre ; chaque candidat peut désigner des observateurs.

FACAMEG
ÉLECTIONS 2026

FR EN

STATUTS 2022 ET RÈGLES SOUMISES À L'ÂGE 2026

Déposer ma candidature

Un candidat ne se présente qu'à un seul poste. Le dossier est déposé en ligne ; les droits de candidature sont payés en espèces auprès des membres désignés de la Commission ou par InstaPay, et un reçu vous est remis. Les pièces restent confidentielles et ne sont jamais publiées.

Candidature unique à un poste : le bulletin propose « Pour », « Contre » ou blanc ; le candidat n'est élu que s'il obtient plus de 50 % des votants de ce poste. À défaut, le poste est déclaré vacant : la Commission rouvre les candidatures et organise une nouvelle élection pour ce poste dans les 30 jours (Art. XIX).

Accéder à mon dossier

Sans mot de passe : saisissez votre e-mail, nous vous envoyons un code à 6 chiffres.

Le dépôt des candidatures est clos. Un candidat déjà inscrit peut toujours suivre son dossier.

Adresse e-mail

electionfacameg.online · aide en ligne : electionfacameg.online/aide

Bureau (WhatsApp / appel) : +20 114 684 6864 · info@electionfacameg.online

Édition du 15 octobre 2026 (votes en ligne, quartiers et sponsoring)

Sommaire

1. Les 4 postes à pourvoir
2. Conditions pour être candidat(e)
3. Les pièces à préparer
4. Déposer sa candidature pas à pas
5. Suivi de votre dossier
6. La campagne
7. Vos observateurs
8. Résultats et passation
9. Le calendrier
10. Les règles en vigueur
11. Aide et contacts

1 Les 4 postes à pourvoir

Scrutin uninominal majoritaire à un tour. Le/la président(e) du Bureau exécutif élu(e) nomme les autres membres de son bureau ; le/la président(e) du Comité élu(e) nomme au moins cinq membres du Comité (résolutions R1 et R2).

Poste	Droits de candidature (non remboursables)
Président(e) du Bureau exécutif	5 000 EGP
Trésorier(ère)	3 000 EGP
Commissaire aux comptes	2 000 EGP
Président(e) du Comité	2 500 EGP

Les droits (R3) se paient en espèces aux membres de la Commission désignés, ou par InstaPay ; un reçu numéroté vous est remis. Ils servent exclusivement à l'organisation des élections.

2 Conditions pour être candidat(e)

Conditions proposées par la résolution **R9** (et R5 pour l'âge), soumises à l'Assemblée générale extraordinaire. Elles reprennent l'article VII des statuts de 2022, les étendent aux quatre postes élus et les précisent. Elles sont cumulatives et doivent être remplies à la date du dépôt.

- avoir **21 ans** révolus à la date du dépôt (R5) ;
- être **membre actif** de la FACAMEG ;
- être de **nationalité camerounaise** ;
- résider en Égypte depuis **au moins 1 an** à la date du dépôt ;
- être titulaire d'un **titre de séjour** égyptien valide ;
- être titulaire d'une **carte consulaire** valide ;
- être titulaire d'un **passport camerounais** valide au moins 6 mois ;
- ne siéger ni au **Comité de transition** ni au **Bureau de transition et Commission électorale** (démission du Comité au plus tard au dépôt) ;
- ne se présenter qu'à **un seul poste** et régler les droits de candidature (R3).

Poste	Conditions supplémentaires
Président(e) du Bureau exécutif	Contrat de bail à votre nom ou à celui de votre conjoint(e).
Trésorier(ère)	Adresse de résidence en Égypte (le bail n'a pas à être à votre nom).
Commissaire aux comptes	Adresse de résidence en Égypte (le bail n'a pas à être à votre nom).
Président(e) du Comité	10 ans de résidence en Égypte ; contrat de bail à votre nom ; déclaration sur l'honneur d'être marié(e) ou en couple.

Si l'AGE n'adopte pas R9, seules les conditions de l'article VII de 2022 s'appliquent (majeur, bonne moralité, 1 an de résidence, passeport valide 6 mois, titre de séjour, membre actif, ne pas siéger au comité de transition) : la Commission le publie et met à jour le dossier en ligne. La règle des 80 % de présence aux AG n'est pas appliquée en 2026 (R4).

3 Les pièces à préparer

Formats acceptés : PDF, JPG ou PNG, 5 Mo maximum par fichier. Les pièces restent confidentielles : elles ne sont jamais publiées.

Pièce	Pour qui
Page d'identité du passeport camerounais (valide 6 mois)	Tous
Carte consulaire valide (recto et verso)	Tous
Titre de séjour égyptien valide (recto et verso)	Tous
Photo d'identité demi-carte, fond clair (affichée sur le bulletin)	Tous
Reçu de paiement des droits de candidature	Tous
Contrat de bail à votre nom ou à celui du conjoint	Président(e) du Bureau exécutif
Contrat de bail à votre nom + déclaration sur l'honneur (case à cocher)	Président(e) du Comité
Programme ou profession de foi (PDF), publié sur votre fiche	Facultatif

4 Déposer sa candidature pas à pas

Tout se fait en ligne, depuis **Candidater** (menu Espace membres ou tuile « Candidater » de Mon espace).

- 1 Lisez la page **Déposer ma candidature** : rôle de chaque poste, conditions, pièces et droits.
- 2 Accédez à votre dossier : saisissez votre e-mail, puis le code à 6 chiffres reçu (nom, téléphone et e-mail doivent correspondre à votre fiche de membre).
- 3 Choisissez votre poste (un seul).
- 4 Téléversez vos pièces et votre photo ; vérifiez qu'elles sont lisibles et valides.
- 5 Choisissez la **couleur de votre bulletin** : une couleur déjà prise pour votre poste apparaît grisée.
- 6 Soumettez : vous recevez un accusé de réception par e-mail ; le dossier passe au statut « Soumise ».

Clôture : **samedi 7 novembre 2026 à 23 h 59**. Un dossier non soumis à cette heure ne peut plus l'être.

Déposer ma candidature

5 Suivi de votre dossier

Le statut de votre dossier s'affiche dans votre espace candidat ; chaque changement vous est notifié par e-mail.

Statut	Signification
Brouillon	Dossier commencé, non soumis.
Soumise	Reçue par la Commission.
En examen	Vérification des conditions et des pièces (8 → 10 novembre).
À compléter	Une pièce manque ou est illisible : le message indique quoi faire, avant la liste provisoire.
Acceptée	Vous figurez sur la liste des candidats ; la couleur est verrouillée.
Refusée	Le motif est indiqué ; recours possible les 11 et 12 novembre.

Recours : par écrit et motivé, adressé à la Commission les **11 et 12 novembre**. La liste définitive des candidats est publiée le **13 novembre**.

6 La campagne

Du **14 novembre au 10 décembre** (23 h 59). Le **11 décembre** est un jour de silence électoral.

- Votre fiche publique présente votre photo, votre couleur, votre poste et votre programme.
- Votre couleur est reprise sur le bulletin, les affiches et le tableau des résultats, toujours avec votre photo et votre nom.
- Respectez les membres : pas de pression sur un électeur, pas de demande de code, pas de « vote accompagné » sur votre téléphone.

Demander à un électeur son code, ou voter à sa place sur votre appareil, est une fraude : la Commission peut annuler les voix concernées et saisir le Comité.

7 Vos observateurs

Chaque candidat peut désigner un ou plusieurs observateurs. Leur compte, créé par la Commission, leur permet de **contrôler le scrutin comme dans un bureau de vote**, sans jamais voir le choix des électeurs.

- 1 Communiquez à la Commission le nom, l'e-mail et le téléphone de votre observateur (avant le 21 novembre, pour participer au vote d'essai).
- 2 La Commission crée son compte, rattaché à votre candidature ; il reçoit un lien d'activation par e-mail.
- 3 Le jour du vote, il suit l'ouverture, la liste d'émargement, appelle des votants tirés au sort, recompte l'urne à la clôture et signe une attestation qui figure au procès-verbal.

Le détail de sa mission figure dans le **Guide de l'observateur**.

< Scrutin

Comme dans un bureau de vote : l'urne est montrée vide à l'ouverture, chaque votant figure sur la liste d'émargement, les observateurs peuvent appeler des votants tirés au sort, et l'urne anonyme est remise à chacun à la clôture pour un recomptage indépendant. Chaque étape est scellée par une empreinte et inscrite au journal d'audit.

Vous êtes observateur(trice) pour : NGO Paul

1. Ouverture : l'urne est vide

Scellée le	Inscrits	Votants	Bulletins
12/12/2026	3	0	0
10:00:00			

Scellée automatiquement juste avant le premier vote.

Empreinte de la liste électorale : db3c0d3cebc68cb529e4f51dd12e9cb339b0d31ff02cc2f356225e67ae5cd792

✓ La liste électorale n'a pas changé depuis l'ouverture.

2. Liste d'émargement : qui a voté

3 / 3 votants / inscrits	0 hors liste	0 double vote
------------------------------------	------------------------	-------------------------

Chaque votant est contrôlé : il doit être un électeur à carte délivrée de la liste définitive. La liste indique qui a voté et quand, jamais pour qui.

Liste d'émargement (PDF)

Liste d'émargement (CSV)

Consulter en ligne

3. Appels de contrôle : « avez-vous bien voté ? »

10

Tirer au sort

Le tirage se fait parmi les électeurs qui ont voté. Appelez-les : chacun confirme qu'il a voté lui-même (et peut vérifier son reçu sur la page « Vérifier mon reçu »). Ne demandez jamais pour qui il a voté.

Électeur	WhatsApp	Tiré le / par	Résultat de l'appel
TCHOUA Daniel N° 128	+201037048241	12/12 10:00 · Observateur NGO	—
			Note
			Enregistrer
NANA Esther N° 245	+201075196293	12/12 10:00 · Observateur NGO	—
			Note
			Enregistrer

Contrôle du scrutin, vu par un observateur

8 Résultats et passation

Le candidat qui obtient le plus de voix pour un poste est élu. Si un seul candidat se présente à un poste, il doit obtenir **plus de 50 % des votants** de ce poste (R8) ; sinon, le poste est déclaré vacant et une nouvelle élection a lieu dans les 30 jours.

- Résultats provisoires le 13 décembre ; réclamations dans les 24 heures.
- Résultats définitifs et passation le 15 décembre : la plateforme installe le Bureau élu (comptes et rôles).

9 Le calendrier

Quand	Étape
17 oct. → 13 nov.	Mise à jour des membres et acquisition des cartes (date butoir : vendredi 13 novembre, 23 h 59)
17 → 31 oct.	Tournée de la Commission dans les points focaux

31 oct. → 7 nov.	Dépôt des candidatures (samedi 7 novembre, 23 h 59)
8 → 10 nov.	Examen des dossiers par la Commission
11 nov.	Liste provisoire des candidats ; recours les 11 et 12 novembre
13 nov.	Liste définitive des candidats
14 nov. → 10 déc.	Campagne électorale
16 → 20 nov.	Liste provisoire des électeurs et réclamations
21 nov.	Liste définitive des électeurs (gel) ; ouverture du vote d'essai
2 déc.	Fin du vote d'essai
11 déc.	Silence électoral
Samedi 12 déc.	Vote en ligne, de 8 h à 20 h
13 déc.	Résultats provisoires ; 24 heures pour les réclamations
15 déc.	Résultats définitifs et passation

10 Les règles en vigueur

Les statuts du 18 décembre 2022 sont en vigueur. Les règles électorales urgentes de 2026 (R0 à R9 : postes élus, droits et conditions de candidature, âge, carte, candidature unique...) sont soumises à l'**Assemblée générale extraordinaire** tenue en quatre séances (Maadi, Faisal, Sheikh Zayed, Sakan Misr). Ce guide les présente telles qu'elles sont proposées ; si l'une d'elles n'est pas adoptée, la Commission publie la règle applicable et met ce guide à jour.

11 Aide et contacts

Bureau de transition et Commission électorale FACAMEG — WhatsApp et appel : **+20 114 684 6864** · E-mail : info@electionfacameg.online · Site officiel : **electionfacameg.online**. Assistance de l'application : groupe WhatsApp « FACAMEG App — Entraide & Assistance » (onglet « Plus » de l'application).